

MONSIEUR LE PRESIDENT  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
FECAMP CAUX LITTORAL  
825 ROUTE DE VALMONT – BP 97  
76403 FECAMP CEDEX

**Siège Social**  
Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Fax : 02 35 12 21 08  
Email : accueil76  
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : LL/NM  
**Pôle Territoires et Environnement**  
Dossier suivi par Mme Laurie LECUYER  
Ligne directe : 02.35.59.47.20  
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 04 octobre 2023

**Objet** : Avis sur l'arrêt du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

*Dossier suivi par Madame Myriam DEHOUCK*

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 19 septembre 2023, et eu égard aux articles L132-7 et L153-16 du Code de l'Urbanisme et L112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Conformément aux dispositions de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et de Numérique (ELAN), le SCoT des Hautes Falaises a identifié huit Secteurs Déjà Urbanisés (SDU).

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi Habitat et Déplacement de la Communauté d'agglomération du Fécamp consiste à délimiter ces SDU et à préciser les prescriptions associées.

Considérant que l'évolution du document d'urbanisme ne porte pas atteinte aux espaces et activités agricoles du territoire, nous donnons un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-DH.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Président de la Commission Territoires

